



RÈGLEMENT DE LA MOTO VIRADE

INFORMATION IMPORTANTE

Le fait de participer à la Moto Virade engage la responsabilité personnelle et juridique de chaque participant(e), qui est tenu(e) de prendre connaissance et de respecter les dispositions du présent règlement.

PRÉAMBULE

La Moto Virade est organisée par l'Association MOTO VIRADE 39 dans le cadre des Virades de l'Espoir, destinées à aider financièrement la recherche contre la mucoviscidose. Cette manifestation n'est pas une compétition mais une balade.

INFORMATIONS

- L'inscription pour participer à la Moto Virade doit obligatoirement être faite en ligne, sur le site motovirade39.fr. En cas de problème, il est recommandé de contacter l'association MOTO VIRADE 39, en téléphonant au **07 67 79 93 35**.
- La cylindrée minimum des motos pour participer à la Moto Virade est fixée à 125 cm³, sans limitation au-delà. Les trikes, sidecars, motos à trois roues (2 à l'avant, 1 à l'arrière) sont acceptés.
- Il est conseillé de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire. L'association MOTO VIRADE 39 n'accepte aucune inscription sur place le matin du départ, en raison notamment des contraintes pratiques d'organisation (places de restauration limitées, ravitaillement des pauses, brassards, ...).
- L'association MOTO VIRADE 39 se réserve le droit de modifier sans restriction le parcours et les horaires en cas d'imprévus dont elle reste seule juge.
- L'association MOTO VIRADE 39 se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas d'interdiction des autorités de contrôle, de pandémie ou d'intempéries qui viendraient mettre en péril la sécurité des participants. Dans tous les cas, les modalités de remboursement ou dédommagement seraient déterminées suivant les règles de droit commun, avec option du versement des sommes collectées au profit de l'Association Vaincre la Mucoviscidose.

EXCLUSION

- L'association MOTO VIRADE 39 se réserve le droit de refuser tout participant qui arriverait avec un véhicule ne respectant pas la réglementation ou qui présenterait un danger évident, voire qui ne serait pas immatriculé.
- L'association MOTO VIRADE 39 se réserve le droit de refuser la participation de toute personne qui serait agressive ou violente, dans un état mental dégradé, en état d'ébriété manifeste, toute personne qui aurait porté ou qui porterait atteinte à l'intégrité des membres et/ou à la sécurité, dont le comportement serait susceptible de nuire au bon déroulement de la Moto Virade.
- Dans les cas cités précédemment et si nécessaire, l'association MOTO VIRADE 39 se réserve le droit de faire appel aux forces de l'ordre et d'engager des poursuites judiciaires pour le préjudice et/ou les dégradations commis par la ou les personnes mises en cause.
- Dans les éventualités précitées, aucun remboursement des inscriptions ni aucun dédommagement ne sera effectué.

OBLIGATIONS

Toutes les personnes détentrices d'un permis de conduire valide (correspondant au type de véhicule piloté) peuvent s'inscrire à la Moto Virade. Chaque conducteur doit obligatoirement disposer de la carte grise du véhicule piloté et être en possession d'une assurance couvrant sa responsabilité.

Les participants sont tenus de disposer d'un équipement de protection conforme à la réglementation française.

BRACELETS, BRASSARDS

Le bracelet (transmis par courrier) et le brassard fluorescent (remis au contrôle de départ) sont les garants de votre inscription. Ils doivent obligatoirement être portés de façon visible toute la journée.

L'association MOTO VIRADE 39 compte sur votre vigilance : **rendez le brassard** aux membres organisateurs à la fin de la virade. Pour ceux qui l'aurait conservé par mégarde, merci de le signaler ultérieurement par téléphone, en vue de convenir d'un rendez-vous pour le restituer.

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

Le fait de se déplacer en convoi n'autorise aucune fantaisie pendant cette Moto Virade.

Chaque motard conducteur ou passager s'engage à :

- respecter le Code de la Route,
- respecter la réglementation en vigueur relative à la consommation d'alcool et à l'usage de produits stupéfiants,
- respecter les règles de sécurité et les consignes données, depuis le départ, durant le parcours et jusqu'à l'arrivée du convoi,
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers de la route (pas de gestes déplacés ou de paroles impolies),
- faire preuve de respect envers les autres participants de la Moto Virade, les membres organisateurs ou toutes autres personnes.

En cas de non respect, l'Association MOTO VIRADE 39 décline toute responsabilité vis à vis des faits qui pourraient être reprochés par les forces de l'ordre (ou autres) à une ou plusieurs personnes participant à la Moto Virade.

DROIT À L'IMAGE

En participant à la Moto Virade, chaque motard conducteur ou passager accepte d'apparaître éventuellement sur les photos et les vidéos mises en ligne sur les réseaux, les sites internet et dans les supports de différents médias.

CONDUITE

Sur les routes à double voie, chaque véhicule doit toujours rester sur la voie de droite pour permettre aux véhicules prioritaires de doubler sans difficulté.

Pour des raisons de sécurité, si vous quittez le convoi pendant qu'il est en mouvement, vous devez impérativement le faire en sortant par une voie ou une rue située sur votre droite, afin de ne pas vous trouver sur la trajectoire des signaleurs qui remontent à grande vitesse le convoi par la gauche.

Chaque conducteur doit rester vigilant sur sa conduite et prêter une attention soutenue aux motos des signaleurs qui peuvent doubler à tout moment.

SIGNALEURS

Tout le long du parcours, des motards signaleurs équipés d'un gilet fluorescent de couleur jaune, sont postés pour protéger les carrefours, les intersections et toutes zones présentant un danger. Soyez attentifs et suivez leurs indications.

Pendant la balade, ces mêmes signaleurs « remonteront » plusieurs fois le convoi, à grande vitesse. Vous devez rester sur le côté droit de la chaussée et évitez de faire des écarts. En cas d'accident, votre responsabilité risquerait alors d'être engagée.

ASSURANCE

ATTENTION, **c'est votre assurance personnelle qui sera mise en œuvre en cas d'accident, de perte ou de vol survenu durant le parcours.** Votre véhicule, vos papiers et vos effets personnels sont placés sous votre surveillance. Si vous êtes victime de perte ou de vol, la responsabilité de l'Association MOTO VIRADE 39 ou de ses membres ne pourra pas être engagée.

ACCIDENT/ASSISTANCE

Pour tout accident survenant le long du parcours, une ambulance et un médecin sont positionnés en fin de convoi et prêts à intervenir en urgence.

Accident 1^{er} cas : si des personnes sont déjà présentes sur le lieu de l'accident, **ne vous arrêtez pas et continuez votre route** pour ne pas créer un bouchon qui empêcherait les secours (situés en fin de convoi) d'arriver rapidement.

Accident 2^{ème} cas : l'accident se produit sous vos yeux . **Vous êtes tenu de vous arrêter** pour porter assistance à personne en danger. Garez votre véhicule sur le bas côté pour ne pas gêner le passage des motos qui suivent. Puis, en évitant de vous mettre en danger, avec les quelques personnes qui inévitablement se seront également arrêtées, **protégez et sécurisez immédiatement la zone de l'accident** .

Si le blessé est conscient et qu'il se relève de sa propre initiative, attention, veillez bien à ce qu'il se dirige vers le bas côté de la chaussée et non vers les véhicules qui sont en train de circuler. Pensez à couper le contact du véhicule accidenté, même si le moteur s'est arrêté (risque d'incendie).

Demandez à une tierce personne de **faire circuler le convoi pour éviter qu'un ralentissement se forme** et ainsi faciliter l'arrivée du médecin et de l'ambulance situés en fin de convoi.

Restez auprès du blessé et posez-lui des questions. Parlez-lui, dans le but de le tenir éveillé s'il paraît s'assoupir. Ne lui enlevez pas son casque et ne le déplacez pas s'il n'arrive pas à bouger seul, sauf en cas de danger imminent (moto qui prend feu, ...).

ASSISTANCE MÉCANIQUE

Si votre véhicule a un problème (panne moteur, crevaison ou autre), garez-le sur le bas côté de la chaussée pour qu'il ne gêne pas la circulation, mettez vous en sécurité et patientez le temps qu'un véhicule d'assistance arrive.

CARBURANT

Chaque année, le convoi se retrouve désorganisé parce que nombreux motards n'ont pas fait le plein de carburant avant de partir de Dole. S'il vous plaît, n'arrivez pas le matin avec un réservoir à moitié vide !!!

Trois stations sont proches de notre point de départ : Esso, Netto et Leclerc. Cette précaution permet à la majorité des motos de faire le parcours de la Moto Virade sans ravitaillement et, très important, évite une éprouvante désorganisation du convoi.

Pensez-y, faites le plein de carburant avant de vous présenter au départ de la Moto Virade, merci.

RECOMMANDATIONS

N'arrivez pas au dernier moment car il y a beaucoup de monde à contrôler et cela risque de retarder le départ.

La veille, surveillez la météo pour vous équiper au mieux.

Une fois placé dans le convoi, conservez votre position et ne doublez pas.

Restez autant que possible sur le côté droit de la chaussée pour faciliter les dépassements des signaleurs.

Essayez de maintenir une vitesse régulière et une distance de sécurité suffisante par rapport à la moto qui vous précède, sans toutefois exagérer pour éviter « l'effet accordéon ».

Évitez les nuisances sonores et les accélérations brutales, surtout à l'arrêt. Les « burns » et « wheelings » sont strictement prohibés.

La vitesse est limitée à 50 km/h en agglomération et 80 km/h hors agglomération.

Pendant la pause café et le temps du repas au restaurant, ne laissez pas la clé de contact sur votre véhicule. Surveillez également votre équipement et gardez vos papiers sur vous, il serait dommage que votre journée soit gâchée par un vol.

RAPPEL : sur la route, soyez très vigilants et facilitez la circulation aux signaleurs (gilets jaune fluorescent) qui sont seuls autorisés à remonter le convoi, ainsi que la moto du photographe que vous ne manquerez pas de voir.

Toute l'équipe de MOTO VIRADE 39 vous souhaite une très bonne Moto Virade 2026.

À très bientôt ...

ANNULATION

En cas d'erreur du conducteur ou du passager dans sa procédure d'inscription, en cas de changement d'avis du conducteur ou du passager, en cas de défection (d'absence) du conducteur ou du passager le matin du départ de la Moto Virade et quelle qu'en soit la cause, même si elle est indépendante de votre volonté, **aucun remboursement de la somme versée ne pourra être exigé.**

Néanmoins, si des tee-shirts ont été achetés sur le site, ils seront remis ultérieurement (contacter MOTO VIRADE 39)